

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

COMMUNE DE DIR

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatheland

ADAMAWA REGION

MBERE DIVISION

DIR COUNCIL

GENERAL SECRETARY

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/A0N0/C-DIR/CIPM/2026 DU 30 MARS 2026 POUR
L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE D'EAU POTABLE EQUIPEE DE POMPE A
MOTRICITE HUMAINE A EP DE ZERTONG(LOT1), COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE,
REGION DE L'ADAMAOUA

(EN PROCEDURE D'URGENCE)

FINANCEMENT : BIP 2026 / COMMUNE DE DIR

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2026, le **Maire de la Commune de Dir, Autorité contractante**, lance un Appel d'Offres pour les **travaux de construction d'un FORAGE D'EAU POTABLE EQUIPEE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A EP de ZERTONG(LOT1), Commune de Dir, Département Du Mbéré, Région de l'Adamaoua.**

2. Consistance des travaux

Les travaux objet du présent Dossier d'Appel d'Offres comprennent tous les ouvrages prévus au cadre du détail quantitatif et estimatif, notamment les opérations suivantes :

N° de Lot	Designation
100	Préparation et Implantation du Chantier
200	Foration
300	Equipement-Développement-Pompage
400	Superstructures
500	Fourniture et Installation des pompes
600	Traitement de l'eau, analyse et labellisation
700	Realisation des plans de recollement et formation des artisans reparateurs et des comités de gestion

3. Tranches/Allotissement

Sans objet.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Huit millions (8 000 000) Francs CFA.**

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le **Maire de la Commune de Dir** pour la réalisation des travaux objet du présent Dossier de Consultation est de **trois (03) mois** calendaires. Ce

délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes entreprises ou sociétés de Bâtiment et de Travaux Publics de droit camerounais justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres et disposant d'une catégorisation.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le **Budget d'Investissement Public**, de l'exercice **2026** sur la ligne d'imputation budgétaire n° BIP 2026.

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est *hors ligne*.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DAO dont le montant s'élève à **cent milles (100 000) Francs CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. **Elle doit être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC)**. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier de Consultation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du **Maire de la Commune de Dir** aux heures ouvrables au **Secrétariat Général de la Mairie de Dir**, Tél. **672 20 35 25**, dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.arpmp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage (à préciser).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenu au **Secrétariat Général de la Mairie de Dir**, Tél. **672 20 35 25** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **20 000 (vingt milles) Francs CFA** payable à la Recette Municipale de **DIR**.

12. Remise des offres

Chaque offre est rédigée en français ou en anglais.

- **Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat Général de la Mairie de DIR ; au plus tard le 28 Avril 2026 à 12 heures et devra porter la mention :**

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONALE OUVERT N°007/ACR/C-DIR/CIPM/2026 DU
30 MARS 2026 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN
FORAGE D'EAU POTABLE EQUIPEE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A EP DE
ZERTONG(LOT1), COMMUNE DE DIR, DEPARTEMENT DU MBERE, REGION DE
L'ADAMAOUA »
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions le DAO sera déclaré irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics (*Elle doit être accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et de Consignation (CDEC)*) ou le non – respect des modèles des pièces de le DAO, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **28 Avril 2026 à 13 heures précises** par la **Commission Interne de Passation des Marchés** placée auprès de la **Commune de Dir** dans la **salle de réunion de l'Hôtel de ville de Dir** sise à Dir

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Dossier de Consultation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluations

15.1-Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- a. de la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission,;
- b. de l'absence du cautionnement de soumission ;
- c. des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d. du non-respect de 40 critères essentiels sur 56 ;
- e. de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;
- f. de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- g. de la non-conformité du mode de soumission ;
- h. de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- i. de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.
- j. De l'absence de catégorisation ou de la décision

15.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- ✦ la présentation de l'offre conformément aux prescriptions du RPAO ;
- ✦ les références et expérience du soumissionnaire ;
- ✦ la capacité financière ;
- ✦ la qualification et l'expérience du personnel ;
- ✦ les moyens logistiques ;
- ✦ la méthodologie et l'organisation du travail ;
- ✦ le délai d'exécution.

16. Attribution

Le Maire de la Commune de Dir attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots

Sans objet.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à **Secrétariat General de la Commune de DIR** ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'ouvrage.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAG au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Dir, le 30 MARS 2026

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIR
(Autorité Contractante)



Housseini Issa

Copies :

- PREFET/ MBERE
- DDMAP/MBERE
- ARMP
- Maire / COM-DIR ;
- Président CIPM/
- Affichage -chrono (pour information/publication)

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'ADAMAOUA

DEPARTEMENT DU MBERE

COMMUNE DE DIR

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatheland

ADAMAWA REGION

MBERE DIVISION

DIR COUNCIL

GENERAL SECRETARY

TENDER NOTICE N°007/ONIT/C-DIR/TB/2026 of **30 MARS 2026** FOR
THE CONSTRUCTION OF AN AREA OF SLAUGHTERING OF ZERTONG SCHOOL, DIR
COUNCIL, MBERE DIVISION, ADAMAWA REGION
(EMERGENCY PROCEDURE)
FINANCING : PIB 2026.

1. Subject of the invitation to tender

Within the framework of the execution of the Public Contract for the 2026 budgetary year, the **Mayor of Dir Council** launches a consultation for the **construction of an area of slaughtering of ZERTONG SCHOOL, Dir Council, Mbere Division, Adamawa Region.**

2. Nature of works

The services include notably:

N° de Lot	Designation
100	Préparation et Implantation du Chantier
200	Foration
300	Equipement-Développement-Pompage
400	Superstructures
500	Fourniture et Installation des pompes
600	Traitement de l'eau, analyse et labellisation
700	Realisation des plans de recollement et formation des artisans reparateurs et des comités de gestion

3. Tranches/Allotment

No object

4. Estimated cost

The estimated cost of the operation following preliminary studies is **8 000 000 (Eight Millions)** CFA Francs.

5. Estimated execution deadline

The maximum time frame provided for by Mayor of Dir Council for the execution of the services subject of this Request for Quotation is **three months calendar**. This time frame shall run from the date of notification of the administrative order to commence the services.

6. Participation and origin

The involvement to the present call of offers is open to all enterprises or societies of Building and Public Works of Cameroonian right justifying technical and financial capacities for the realization of the works object of the present Call of offers with a categorization

- Envelopes bearing information on the identity of the tenderer;
- Bids submitted after the closing date and time for submission;
- Bids non-compliant with the bidding mode;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender;
- Failure to comply with the number of copies specified in the Request for Quotation File (RQF) or offer in copies only;

14. Opening of bids

The opening of the folds takes place in one time and will have place **28 April 2026 at 13 precise hours** by the Tender Board of the Markets placed by the **Township of Dir in the room of meeting of the city hall of Dir** suited in **Dir**.

Only the tenderers can attend this session of opening or can make represent itself/themselves of it by a person of their choice duly elected.

At the risk of dismissal, the requisite pieces of the administrative file must be produced in original or in copies certified compliant by the issuing service or competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Particular Regulation of the Quotation. They must date less three (03) month or have been established after the date of signature of the Quotation opinion.

In case of absence or nonconformity of a piece of the administrative file at the time of the opening of the folds, after a delay of 48 hour granted by the Commission, the offer will be rejected.

15. Evaluation criteria

15.1 Eliminary criteria

The eliminary criteria include:

- a. Failure to submit, beyond the 48 (forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent other than the bid bond;
- b. Absence of bid bond;
- c. False declarations, fraudulent schemes or forged documents;
- d. Failure to comply with 40 essential criteria (56 referring to technical bids qualification threshold)
- e. Failure to comply with the bid file format; in case on submission online; Absence of a quantified unit price in the quotation;
- f. Absence of an element of the financial offer (the submission, the BPU, DQE)
- g. Non-compliance with the submission method;
- h. Absence of the dated and signed Integrity Charter;
- i. Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.

15.2 Essential criteria

The essential criteria for the qualification of bidders will focus namely on::

- ✦ presentation of bid;
- ✦ Bidder's References;
- ✦ After-sales service (availability of spare parts, repair workshops, technical personnel) if applicable;
- ✦ Financial capacity (access to a line of credit or other financial resources, turnover, attestation of financial solvency);

- ✦ Personnel qualification and experience;
- ✦ Logistics means;
- ✦ Methodology.
- ✦ Execution timeframe.

16. Award of contract

On proposition of the Internal Commission of Transfer of the Markets placed by the Township of DIR, the Mayor of the Township of Dir, Contracting Authority, will assign the letter-order to the tenderer presenting the offer the less saying and filling the requisite technical and administrative capacities.

17. Maximum number of lots

No object.

18. Duration of the validity of bids

Bidders shall remain committed by their **bids** during **90 days** from the deadline set for the submission of **bids**.

19. Further information

The complementary information can be gotten at the tractable hours to General Secretariat of the Township of DIR or on line on the COLEPS platform to the <http://www.marchespublics.cm> addresses and <http://www.publiccontracts.cm> or all middle others of electronic communication indicated by the Mr. of work.

20. Fight against corruption and malpractices

For all denunciation for practices, facts or acts, tentative of corruption or facts of bad practices, well to want to call the CONAC to the number 1517, the authority charged of the Public Markets (MINMAP) SMS or call to the following numbers: (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48. Place and date of signature.

Dir, the **30 MARS 2026**

The Mayor of Dir Council
(Contractual Authority)



Housseini Issa

Copies :

- DDMAP/MBERE (MINMAP)
- ARMP
- M/C-DIR;
- Chairperson of the TB
- Posting/File (for information/publication)